

Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Kévin Maurice Maire Ville de Brownsburg-Chatham

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Ville de Brownsburg-Chatham à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Jean-François Brunet, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur François Clermont Maire Municipalité de Fassett

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Fassett à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. Mme Chantal Laroche, directrice générale



Québec, le 15 juin 2022

Madame France Bélisle Mairesse Ville de Gatineau

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Madame la Mairesse,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Ville de Gatineau à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Luc Bard, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Tom Arnold Maire Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom Autoroute Guy-Lafleur à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Marc Beaulieu, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Bernard Bigras-Denis Maire Ville de Lachute

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Ville de Lachute à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Benoit Gravel, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Marc Louis-Seize Maire Municipalité de L'Ange-Gardien

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom Autoroute Guy-Lafleur à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de L'Ange-Gardien à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Alain Descarreaux, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Alain Gamache Maire Municipalité du canton de Lochaber

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité du canton de Lochaber à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. Mme Marie-Agnès Lacoste, directrice générale



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Pierre Renaud Maire Municipalité du canton de Lochaber-Partie-Ouest

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité du canton de Lochaber-Partie-Ouest à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Alain Hotte, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Patrick Charbonneau Maire Ville de Mirabel

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des troncons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Ville de Mirabel à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Mario Boily, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Carol Fortier Maire Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Jason Carrière, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Paul-André David Maire Municipalité de Papineauville

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Papineauville à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. Mme Martine Joanisse, directrice générale



Québec, le 15 juin 2022

Madame Micheline Cloutier Mairesse Municipalité de Plaisance

Objet : Consultation sur le projet d'attribuer le nom Autoroute Guy-Lafleur à l'autoroute 50

Madame la Mairesse,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Plaisance à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. Mme Chloé Gagnon, directrice générale



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Stephen Matthews Maire Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Benoit Grimard, directeur général



Québec, le 15 juin 2022

Monsieur Benoit Lauzon Maire Ville de Thurso

**Objet :** Consultation sur le projet d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50

Monsieur le Maire,

À la demande du gouvernement, la Commission de toponymie étudie la possibilité d'attribuer le nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, en hommage au grand hockeyeur récemment disparu.

La Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. Elle a notamment compétence sur le choix des noms des infrastructures autoroutières. On compte aujourd'hui une quarantaine de noms qui désignent des autoroutes complètes ou des tronçons autoroutiers.

D'une longueur d'environ 150 km, l'autoroute 50 s'étend de Mirabel dans les Laurentides à Gatineau en Outaouais. La partie ouest de l'autoroute 50 porte actuellement le nom officiel d'**Autoroute de l'Outaouais**, alors que la partie est porte celui d'**Autoroute 50**.

Pour tout projet de nature commémorative, la Commission cherche à s'assurer de la pertinence du lien entre la personne dont on souhaite rappeler le souvenir et le lieu envisagé pour y ancrer la désignation toponymique.

Conformément aux normes appliquées par la Commission, la désignation Autoroute Guy-Lafleur pourrait être officialisée à compter du 22 avril 2023.

La Commission souhaite toutefois recueillir dès que possible, le cas échéant, les commentaires de la Ville de Thurso à propos de ce projet. Un retour à ce sujet d'ici le 19 août prochain, ainsi que le respect de la confidentialité de ce projet d'ici toute annonce gouvernementale, seraient très appréciés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Ginette Galarneau

c. c. M. Jasmin Gibeau, directeur général